KOSTER, JOHN—
Taxe de 1882, montant à............$4 80
Taxe de 1883, montant à............4 80
Un certain lot de terre et une autre certaine portion ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Locust, Magnolia, Jackson et Joséphine, désigné comme lot No. 19 et une certaine portion de terre de l'ilet No. 271; le dit lot No. 19 et la portion de terre mesure 25 pieds chaque de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 115 pieds.

LEATHERS, MME THOS. P.—
Taxe de 1883, montant à............$18 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. [illegible], Carondelet, Joséphine et St. André, désignés comme lots Nos. 27, 24, 25 et 26 de l'ilet No. 237; le dit lot No. 27 mesure 26 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces; les dits lots Nos. 24, 25 et 26 mesurent 84 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 120 pieds.

[illegible]LOND, MLLE EUGENIE—
Taxe de 1883, montant à............$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, St. Charles, Félicité et Ste. Marie, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 241; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue St. Charles sur une profondeur de 128 pieds.

[illegible]MAN, GEORGE—
Taxe de 1883, montant à............$4 80
L'arrière portion de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Jackson et Joséphine, désignée comme l'arrière portion des lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 10[illegible]; la dite arrière portion des lots Nos. 3 et 4 mesurent 52 pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 129 pieds.

[illegible]THAL, THEODORE—
Taxe de 1883, montant à............$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Chestnut, Ste. Marie et Félicité, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 174; le dit lot No. 15 mesure 27 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 150 pieds.

[illegible]FORD, MME C.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Joséphine et Jackson, désignés comme les lots Nos. 19, 20 et 21 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 19, 20 et 21 mesurent 84 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de [illegible] pieds.

[illegible]TCH, J. B. ET B. F.—
Taxe de 1882, montant à............45c
Taxe de 1883, montant à............45c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Galvez, Miro, Deuxième et Troisième, désigné comme l'ilet No. 488; le dit ilet No. 4[illegible] mesure 262 pieds de face sur une profondeur de 238 pieds.

[illegible]NTIER, JOSEPH J.—
Taxe de 1882, montant à............$2 10
Taxe de 1883, montant à............2 10
Une portion de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. David, Liberté, Troisième et Deuxième, désignée comme une portion des lots Nos. 18 et 19 de l'ilet No. 315; la dite portion mesure 27 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 115 pieds.

[illegible]OGAN, JAMES—
Taxe de 1882, montant à............$[illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Sixième et Washington, désignés comme lots Nos. 18, 19, 20 et 21 de l'ilet No. 340; les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent 52 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 125 pieds; les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 50 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 125 pieds.

[illegible]DE, G. H. H.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. David, St. Patrick, Harmonie et Pleasant, désignée comme une portion de l'ilet No. 308; la dite portion mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Pleasant sur 160 pieds de profondeur.

[illegible]DE, E. W.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. David, St. Patrick, Harmonie et Pleasant, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. 308; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de 136 pieds; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Harmonie et St. David.

LOMBARD, E. H.—
Taxe de 1882, montant à............$19 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Joséphine et St. André, désigné comme lot No. 68 de l'ilet No. 239; le dit lot No. 68 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Mary sur 84 pieds de profondeur.

LOMBARD, E. H.—
Taxe de 1882, montant à............$36 00
Taxe de 1883, montant à............33 00
Deux certains lots et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Ste. Marie et Félicité, désignés comme les lots Nos. 66 et 67 et une portion du lot No. 74 de l'ilet No. 239; les dits lots Nos. 66 et 67 et la portion du lot No. 74 mesurent 90 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 100 pieds 3 pouces 9 lignes.

LAYMAN, A.—
Taxe de 1882, montant à............$1 50
Taxe de 1883, montant à............1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, St. Denis, Septième et Sixième, désigné comme le lot No. 8 de l'ilet No. 282; le dit lot No. 8 mesure 60 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 110 pieds; le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues Sixième et St. [illegible]

[illegible], THOMAS B.—
Taxe de 1882, montant à............$3 60
Taxe de 1883, montant à............3 60
Une portion de deux certain lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Rousseau, Soraparu et Philippe, désignée comme un tiers des lots No. 69 et 70 de l'ilet No. 28; la dite portion mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 100 pieds.

[illegible]AN, MME JAMES—
Taxe de 1883, montant à............$36 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Sixième et Washington, désignés comme lots Nos. 14, 15 et 16 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 14, 15 et 16 mesurent [illegible] pieds 6 pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 160 pieds.

[illegible]RASON, VVE GEORGE—
Taxe de 1882, montant à............$42 00
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Joséphine et St. André, désignés comme lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 2[illegible]; les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent 66 pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de [illegible] pieds.

[illegible]LER, VVE THOS. J.—
Taxe de 1883, montant à............$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. David, Liberté, Première et Deuxième, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 316; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 100 pieds.

[illegible]VY, GEORGE—
Taxe de 1883, montant à............6c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rochéblave, Dorgenois, Thalie et Erato, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 478; la dite portion mesure 65 pieds de face sur une profondeur de 142 pieds.

[illegible]SCH, A. J. D.—
Taxe de 1883, montant à............$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St. Denis, Washington et Sixième, désigné comme le lot D de l'ilet No. 276; le dit lot D mesure 42 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 100 pieds.

LEE, MLLE CORNELIA—
Taxe de 1883, montant à............$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, St. David, Septième et Harmonie, désigné comme le lot No. 15 de l'ilet No. 307; le dit lot No. 15 mesure 27 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 100 pieds.

LAWLER, MME THOS. J.—
Taxe de 1883, montant à............$1 20
Une certaine arrière portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Liberté, Jackson et Joséphine, désignée comme l'arrière portion de l'ilet No. 320; la dite portion mesure 36 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 60 pieds.

LEATHERS, MLLE COURTNEY LEE—
Taxe de 1883, montant à............$15 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Brainard, Joséphine et St. André, désignés comme les lots Nos. 36 et 37 de l'ilet No. 241; les dits lots Nos. 36 et 37 mesurent 54 pieds 6 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 130 pieds; le dit lot No 36 forme l'encoignure des rues Carondelet et Brainard.

LEATHERS, THOMAS A.—
Taxe de 1883, montant à............$195 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Brainard, Joséphine et St. André, désignée comme une portion de l'ilet No. 241; la dite portion mesure 216 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 130 pieds; la dite portion forme l'encoignure des rues Carondelet et Joséphine.

MARSINS, S. A. ET EPOUSE—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, St. David, Sixième et Septième, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 308; le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 116 pieds.

MURRELL, MAIS—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, St. David, Harmonie et Septième, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 307; le dit lot No. 10 mesure 25 pieds de face à la rue St. David sur une profondeur de 109 pieds.

MITRAND, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à............15c
Taxe de 1883, montant à............15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, St. David, Pleasant et Harmonie, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 309; le dit lot No. 5 mesure 25 pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de 101 pieds.

MARCHAND, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Huitième et Septième, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 256; le dit lot No. 4 mesure 62 pieds 6 pouces de face sur une profondeur de 100 pieds.

MEYER, C. J.—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............3 00
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Sixième et Septième, désignée comme une portion du lot No. 5 de l'ilet No. 257; la dite portion mesure 62 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 50 pieds.

MARCHAND, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à............$9 40
Taxe de 1883, montant à............9 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Sixième et Washington, désignés comme lots Nos. 10 et 11 de l'ilet No. 256; les dits lots Nos. 10 et 11 mesurent 50 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

MURPHY, JNO., No. 1—
Taxe de 1882, montant à............$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Deuxième et Troisième, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 97; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 15 forme l'encoignure des rues Laurel et Troisième.

[illegible]LLER, SUC. J. C.—
Taxe de 1882, montant à............$16 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Félicité et Ste. Marie, désigné comme le lot No. 18 de l'ilet No. 105; le dit lot No. 18 mesure 25 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 119 pieds.

MULLEN, H. J.—
Taxe de 1882, montant à............$24 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Conery et Washington, désigné comme lot No. 34 de l'ilet No. 239; le dit lot No. 34 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 116 pieds.

MILLAUDON, LAURENT—
Taxe de 1882, montant à............$4 80
Taxe de 1883, montant à............4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Marie, Félicité, St. Thomas et Chippewa, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 69; le dit lot No. 4 mesure 50 pieds de face à la rue Ste. Marie sur une profondeur de 125 pieds.

MASON, MME HENRI W.—
Taxe de 1882, montant à............$18 00
Taxe de 1883, montant à............18 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Troisième et Quatrième, désignés comme lots Nos. 16, 17 et 18 de l'ilet No. 96; les dits lots Nos. 16, 17 et 18 mesurent chaque 29 pieds de face à la rue Troisième sur 92 pieds de profondeur.

MASON, VVE A.—
Taxe de 1882, montant............$9 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Toledano, St. Thomas et Pleasant, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 17; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 172 pieds; le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Levée et Toledano.

MORRIS, M. J.—
Taxe de 1882, montant à............$9 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borne par les rues Levée, St. Thomas, Toledano et Pleasant, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 17; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 172 pieds; le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Levée et Toledano.

MENSMAN, MME CHAS.—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Taxe de 1883, montant à............2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Rousseau, Levée et St. André, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 32; le dit lot No. 5 mesure 33 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur de 75 pieds.

MURPHY, MME THOMAS—
Taxe de 1882, montant à............$4 80
Taxe de 1883, montant à............4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Rousseau, Première et Soraparu, désigné comme lot No. 89 de l'ilet No. 46; le dit lot No. 89 mesure 30 pieds de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 100 pieds.

MUNCH, HENRY—
Taxe de 1882, montant à............$10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, St. Thomas et Chippewa, désigné comme le lot No. 5 de l'ilet No. 69; le dit lot No. 5 mesure 51 pieds 3 pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de 100 pieds.

MAY, DR. F.—
Taxe de 1882, montant à............6c
Taxe de 1883, montant à............6c
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Salcedo, Lopez, Calliope et Clio, désigné comme un huitième de l'ilet No. 512.

MAY, DR. F.—
Taxe de 1882, montant à............3c
Taxe de 1883, montant à............3c
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Hagan, Calliope et Clio, désignée comme un huitième de l'ilet No. 513.

MAY, DR. F.—
Taxe de 1882, montant à............3c
Taxe de 1883, montant à............3c
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hagan, Euphrosine et Calliope, désignée comme un huitième de l'ilet No. 520.

MAY, DR. F.—
Taxe de 1882, montant à............3c
Taxe de 1883, montant à............3c
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Girod, Télémaque, Calliope et Washington, désigné comme un huitième de l'ilet No. 525.

MAY, DR. F.—
Taxe de 1882, montant à............3c
Taxe de 1883, montant à............3c
Une portion triangulaire d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Télémaque, Washington et Enterprise, désignée comme le huitième d'une portion triangulaire de l'ilet No. 526.

MAY, DR. F.—
Taxe de 1882, montant à............3c
Taxe de 1883, montant à............3c
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hagan, Clarke, Calliope et Washington, désigné comme un huitième de l'ilet No. 521.

MAY, DR. F.—
Taxe de 1882, montant à............3c
Taxe de 1883, montant à............3c
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clarke, Génois, Clio et Washington, désigné comme un huitième de l'ilet No. 523.

MAY, DR. F.—
Taxe de 1882, montant à............3c
Taxe de 1883, montant à............3c
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Génois, Clarke, Calliope et Euphrosine, désigné comme un huitième de l'ilet No. 524.

MEEKS, MME M. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Freret, Locust, Quatrième et Washington, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 358; le dit lot No. 10 mesure 29 pieds 7 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 100 pieds.

MEEKS, MME M. A.—
Taxe de 1882, montant à............$4 20
Taxe de 1883, montant à............1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Freret, Locust, Quatrième et Washington, désignés comme les lots Nos. 9 et 8 de l'ilet No. 358; les dits lots Nos. 9 et 8 mesurent 59 pieds 2 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 100 pieds.

MEYERS, SAMUEL H.—
Taxe de 1882, montant à............21c
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Freret, Rochéblave, Thalie et Melpomène, désignée comme une portion de l'ilet No. 465.

MUCKE, SUC. WILLIAM—
Taxe de 1883, montant à............$9 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Water, Levée, Septième et Huitième, désignée comme une portion de l'ilet No. 13; la dite portion mesure [illegible] pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 130 pieds.

MAY, WILLIAM—
Taxe de 1883, montant à............$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Laurent, Joséphine et St. André, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 291; le dit lot No. 13 mesure 31 pieds de face à la rue Laurent sur une profondeur de 126 pieds.

MORRIS, LAURENCE ET EPOUSE—
Taxe de 1883, montant à............$9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Rousseau, Philippe et Soraparu, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 45; le dit lot No. 5 mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue St. Thomas sur une profondeur de 120 pieds.

MILLARD, WILLIAM B.—
Taxe de 1883, montant à............$36 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Colisée, Joséphine et Jackson, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No. 176; les dits lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 96 pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 141 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Joséphine et Chestnut.

MATHARAN, BAPTISTE—
Taxe de 1883, montant à............$7 20
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Jackson et Philippe, désigné comme le lot No. 27 de l'ilet No. 270; le dit lot No. 27 mesure 39 pieds 9 pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de 61 pieds; le dit lot No. 27 forme l'encoignure des rues Dryades et Philippe.

MOONAN, MORRIS—
Taxe de 1883, montant à............$1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, Deuxième et Première, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 290; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 47 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 136 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Première et Clara.

MURRY, THOMAS, JR.—
Taxe de 1883, montant à............15c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Rochéblave, Thalie et Erato, désignée comme une portion de l'ilet No. 478.

MAY, DR. F.—
Taxe de 1883, montant à............6c
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Salcedo, Calliope et Clio, désigné comme un huitième de l'ilet No. 504.

MINNE, JULES—
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Freret, Howard, Sixième et Washington, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 340; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Freret sur 120 pieds de profondeur.

MAY, DR. F.—
Taxe de 1883, montant à............6c
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Erato et Clio, désignée comme un huitième des trois quarts de l'ilet No. 492.

MAY, DR. F.—
Taxe de 1883, montant à............6c
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Dupré, Clio et Calliope, désignée comme un huitième de l'ilet No. 493.

MITRAND, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant à............30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, St. David, Harmonie et Pleasant, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 309; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 50 pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de 128 pieds.

MAHER, VVE EDOUARD—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Deuxième et Première, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 329; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 18 forme l'encoignure des rues Première et Liberté.

MOULLIET, F.—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Freret, Howard, Sixième et Washington, désigné comme lot No. 31 de l'ilet No. 340; le dit lot No. 31 mesure 30 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 120 pieds.

McGOEY, PATRICK—
Taxe de 1882, montant à............
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Willow, Joséphine et Jackson, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 398; le dit lot No. 1 mesure 28 pieds 9 pouces de face à la rue Willow sur une profondeur de 110 pieds; le lot No. 2 mesure 29 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 110 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Willow et Joséphine.

McNALLY, VVE J.—
Taxe de 1882, montant à............$1 60
Taxe de 1883, montant à............1 50
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Washington et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 10, 9 et 5 à 8, inclusivement, de l'ilet No. 424; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Prieur sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 9 mesure 29 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 123 pieds; les dits lots Nos. 5 à 8, inclusivement, mesurent 108 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Quatrième et Prieur.

McCOMB, JNO P.—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Denis, St. Patrick, Première et Philippe, désignés comme lots Nos. 6 et 10 et une portion des lots Nos. 7 et 9 de l'ilet No. 288; les dits lots Nos. 6 et 10 et la portion des lots Nos. 7 et 9 mesurent 30 pieds de face à la rue Philippe sur une profondeur de 46 pieds 6 pouces.

McGINNIS, SUC. THOMAS—
Taxe de 1883, montant à............$4 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, St. Thomas, Adèle et Joséphine, désignée comme une portion du lot No. 8 de l'ilet No. 42, la dite portion du lot No. 8 mesure 33 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur de 70 pieds 10 pouces; le dit No. 8 forme l'encoignure des rues Adèle et St. Thomas.

McBOYLE, MME ANNA M. W.—
Taxe de 1883, montant à............$18 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, St. André et Ste. Marie, désignés comme lots Nos. 16 et 18 de l'ilet No. 103; les dits lots Nos. 16 et 18 mesurent 96 pieds de face à la rue Ste. Marie sur une profondeur de 176 pieds.

McKINNEY, MR. ET MME WM.—
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Sixième et Washington, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 340; le dit lot No. 12 mesure 25 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Washington et Freret.

McKINNEY, WM.—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Sixième et Washington, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 340; le dit lot No. 11 mesure 28 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 120 pieds.

M'CUTCHEON, MME A. H.—
Taxe de 1882, montant à............$24 00
Taxe de 1883, montant à............24 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Prytania, Joséphine et Jackson, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 210, les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 62 pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de 117 pieds.

McDONALD, RICHARD—
Taxe de 1882, montant à............$1 50
Taxe de 1883, montant à............1 50
Une moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Huitième et Septième, désignée comme la moitié du lot No. 3 de l'ilet No. 256; la dite moitié du lot No. 3 mesure 25 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 173 pieds.

McCULLEN, HENRIETTA—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Denis, St. Patrick, Harmonie et Septième, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No. 281; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 56 pieds de face à la rue St. Denis sur 121 pieds 6 pouces de profondeur.

McADAM, MICHAEL, J.—
Taxe de 1882, montant à............$24 00
Taxe de 1883, montant à............24 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Washington et Sixième, désignés comme lots Nos 3 et 4 de l'ilet No 115; le dit lot No. 3 mesure 59 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

McELROY, JAMES—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, St. Thomas, Félicité et Ste. Marie, désignés comme les lots C et D de l'ilet No. 39; les dits lots C et D mesurent 58 pieds de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 60 pieds.

McCERREN, SUC. G. W.—
Taxe de 1883, montant à............$14 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Washington et Sixième, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 128; le dit lot No. 6 mesure [illegible] pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 130 pieds 9 pouces.

McLUSK, MLLE FLORA G., ELLA ET AUTRES—
Taxe de 1883, montant à............$34 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Prytania, Septième et Sixième, désignés comme lots Nos. 15, 16 et 17 de l'ilet No. 319; les dits lots Nos. 15, 16 et 17 mesurent 82 pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de 127 pieds; le dit lot No. 15 forme l'encoignure des rues Prytania et Septième.

McNALLY, JAMES—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Roman, Prieur, Troisième et Deuxième, désigné comme l'ilet No. 426; le dit ilet No. 426 mesure 253 pieds de face sur une profondeur de 276 pieds.

McREA, JOHN—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Miro, Tonti, Thalie et Erato, désigné comme l'ilet No. 463; le dit ilet No. 463 mesure 255 pieds de face sur une profondeur de 304 pieds.

McKEE, ALEXANDRE—
Taxe de 1882, montant à............45c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dupré, Gayoso, Terpsichore et Melpomène, désigné comme l'ilet No. 499; le dit ilet No. 449 mesure 223 pieds de face sur une profondeur de 156 pieds.

McGAREY, DANIEL—
Taxe de 1883, montant à............$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Water, Levée, Quatrième et Washington, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 9; le dit lot No. 4 mesure 26 pieds 9 pouces de face à la rue Levée sur une profondeur de 91 pieds 8 pouces; le dit lot No. 4 forme l'encoignure des rues Levée et Quatrième.

McGINN, JAMES—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, Quatrième et Troisième, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 388; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces.

McNALLY, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à............45c
Taxe de 1883, montant à............45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, Première et Philippe, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 391; le dit lot No. 13 mesure 28 pieds 1 pouce de face à la rue Philippe sur une profondeur de 90 pieds 9 pouces.

NORCROSS, GEORGE C.—
Taxe de 1882, montant à............$7 20
Taxe de 1883, montant à............7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Chippewa, Sixième et Washington, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 58; le dit lot No. 14 mesure 48 pieds de face à la rue St. Thomas sur une profondeur de 100 pieds.

NEAMES, EDGAR ET GRACE L.—
Taxe de 1882, montant à............$8 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, St. Thomas, Première et Deuxième, désigné comme le lot No. 18 de l'ilet No. 62; le dit lot No. 18 mesure 28 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 115 pieds 10 pouces 5 lignes.

NORCROSS, GEORGE C.—
Taxe de 1882, montant à............$7 20
Taxe de 1883, montant à............7 20
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Colisée, Washington et Sixième, désignée comme une portion du lot No. 16 de l'ilet No. 185; la dite portion du lot No. 16 mesure 25 pieds de face à la rue Colisée sur 128 pieds de profondeur.

NOONAN, MORRIS—
Taxe de 1882, montant à............$1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Clara, Deuxième et Première, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 290; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 47 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 136 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Willow et Première.

NICHOLLS, H. C.—
Taxe de 1882 montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Deuxième et Première, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 401; le dit lot No. 19 mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 93 pieds 6 pouces.

NORCROSS, GEO. C.—
Taxe de 1882, montant à............$6 00
Taxe de 1883, montant à............6 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Philippe et Première, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ilet No. 379; les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent 91 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 121 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Clara et Première.

NUNGESSER, CHRIS.—
Taxe de 1882, montant à............$7 20
Taxe de 1883, montant à............4 80
Un certain lot et une portion de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Denis, St. Patrick, Washington et Sixième, désignés comme lot No. 29 et une portion des lots Nos. 30 et 31 de l'ilet No. 283; le dit lot No. 29 et la portion des lots Nos. 30 et 31 mesurent 28 pieds de face à la rue St. Denis sur une profondeur de 100 pieds.

NELSON, JOHN—
Taxe de 1882, montant à............$15 60
Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Rousseau, St. Thomas et Joséphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 42, la dite portion mesure 60 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur de 65 pieds.

ORPHAN BOYS' HOME—
Taxe de 1882, montant à............$28 20
Taxe de 1883, montant à............28 20
Cinq certains lots et une portion de cinq autres lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Chippewa, Jackson et Joséphine, désignés comme lots Nos. 6, 7, 8, 9 et 10 et une partie des lots Nos. 11, 15, 16, 18 et 19 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 6 à 10 mesurent 120 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds; la dite partie du lot No. 11 mesure 32 pieds de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 65 pieds; la dite partie des lots Nos. 15, 16, 18 et 19 mesure 96 pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 6 à 10 forment l'encoignure des rues Jackson et Chippewa.

OTIS, HENRI—
Taxe de 1883, montant à............$19 20
Une portion de trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Ste. Marie et Félicité, désignée comme une portion des lots Nos. 3, 4 et 5 de l'ilet No. 104; la dite portion des lots Nos. 3, 4 et 5 mesure 48 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 95 pieds.

O'MEALLIE, P. J.—
Taxe de 1882, montant à............$14 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Félicité et Ste. Marie, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 105; le dit lot No. 7 mesure 60 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 140 pieds d'un coté et 145 pieds de l'autre coté.

O'CONNER, MME J.—
Taxe de 1882, montant à............$6 00
Taxe de 1883, montant à............6 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Félicité et Ste. Marie, désignée comme l'arrière du lot No. 10 de l'ilet No. 111; l'arrière du dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 100 pieds.

OTTO, MME W.—
Taxe de 1883, montant à............60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Upperline et Washington, désignée comme une portion de l'ilet No. 423; la dite portion mesure 46 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 125 pieds.

PARKER, W. C.—
Taxe de 1882, montant à............$5 40
Taxe de 1883, montant à............5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Religieuse, Rousseau, Félicité, Nun et Ste. Marie, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 88; le dit lot No. 3 mesure 61 pieds de face à la rue Religieuse sur 40 pieds de profondeur.

POHLMAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à............$4 80
Taxe de 1883, montant à............4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Septième et Huitième, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 117; le dit lot No. 4 mesure 26 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 126 pieds.

PENNY, MARTHA H.—
Taxe de 1883, montant à............$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Félicité et St. André, désigné comme lot No. 39 de l'ilet No. 267, le dit lot No. 39 mesure 30 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 120 pieds.

PACTU, JNO.—
Taxe de 1883, montant à............$3 60
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Jackson et Philippe, désignée comme l'arrière portion du lot No. 21 de l'ilet No. 270; la dite portion du lot No. 21 mesure 28 pieds de face à la rue Philippe sur une profondeur de 50 pieds.

PUTFARK, AUGUSTE—
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St. Denis, Septième et Huitième, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 278; le dit lot No. 1 mesure 25 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Septième et Dryades.

PALMER, SAMUEL E.—
Taxe de 1883, montant à............15c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rochéblave, Dorgenois, Thalie et Erato, désignés comme lots Nos. 5 et 9 de l'ilet No. 479.

PALMER, VVE DELATOUR—
Taxe de 1883, montant à............15c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rochéblave, Dorgenois, Thalie et Erato, désignés comme lots Nos. 1, 4 et 20 de l'ilet No. 478.

PRESTON, GEO. R.—
Taxe de 1883, montant à............$90 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Prytania, Quatrième et Troisième, désignée comme une portion de l'ilet No. 198; la dite portion mesure 125 pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de 214 pieds; la dite portion forme l'encoignure des rues Prytania et Quatrième.

PALMER, EDOUARD C.—
Taxe de 1883, montant à............$78 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Prytania, Harmonie et Pleasant, désignée comme une portion de l'ilet No. 222; la dite portion mesure 70 pieds de face à la rue Prytania sur 130 pieds de profondeur; la dite portion forme l'encoignure des rues Prytania et Harmonie.

PENNY, MARTHA HELOISE—
Taxe de 1883, montant à............$30 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et St. André, désignés comme lots Nos. 27, 28, 29 et 30 de l'ilet No. 240; les dits lots Nos. 27, 28, 29 et 30 mesurent 112 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 120 pieds.

PEETE, GEO. A.—
Taxe de 1883, montant à............$22 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Brainard, Baronne, Joséphine et St. André, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 266; le dit lot No. 4 mesure 33 pieds 7 pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de 117 pieds.

PENTLAND, SUC. A.—
Taxe de 1883, montant à............$10 80
Un tiers d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Joséphine, Jackson et Water, désigné comme un tiers du lot M de l'ilet No. 2; le dit tiers du lot M mesure 32 pieds de face à la rue Water sur une profondeur de 64 pieds; le dit lot M forme l'encoignure des rues Water et Joséphine.

PHILLIPS, MME ABRAHAM—
Taxe de 1883, montant à............$15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Ste. Marie et St. André, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 103; le dit lot No. 2 mesure 26 pieds de face à la rue St. André sur une profondeur de 93 pieds.

PHILLIPS, VVE J. A., ET HERITIERS—
Taxe de 1883, montant à............$27 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine et Ste. Marie, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 133; le dit lot No. 6 mesure 21 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 2 lignes.

PUTFARK, AUGUSTE—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Septième et Sixième, désignée comme une portion de l'ilet No. 257; la dite portion mesure 25 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 125 pieds.

PUTFARK, AUGUSTE—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Denis, Dryades, Septième et Huitième, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 278; le dit lot No. 1 mesure 25 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 100 pieds; le dit No. 1 forme l'encoignure des rues Septième et Dryades.

PRAGER, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à............$2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Franklin, Félicité et St. André, désigné comme lot No. 81 de l'ilet No. 296; le dit lot No. 81 mesure 30 pieds de face à la rue St. André sur une profondeur de 102 pieds.

PRAGER, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à............$29 80
Taxe de 1883, montant à............29 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Franklin, Félicité et St. André, désignés comme les lots Nos. 8[illegible], 372 et 374 de l'ilet No. 296, les dits lots Nos. [illegible], 372 et 374 mesurent 85 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 102 pieds.

POPULAS, MME C.—
Taxe de 1883, montant à............90
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, St. David, Harmonie et Pleasant, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 308; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Harmonie sur 120 pieds de profondeur; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Harmonie et St. David.

PATTERSON, SUC. E. A.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Liberté, Philippe et Jackson, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 319, le dit lot No. 11 mesure 27 pieds de face à la rue Franklin sur 149 pieds de profondeur.

PALFREY, SARAH A. H.—
Taxe de 1883, montant à............$1 20
Taxe de 1882, montant à............1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberté, Sixième et Septième, désignés comme lots I et J de l'ilet No. 334, les dits lots I et J mesurent 60 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 125 pieds; les dits lots I et J forment l'encoignure des rues Sixième et Howard.

PICKLES, HENRI—
Taxe de 1882, montant à............$9 60
Taxe de 1883, montant à............9 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Freret, Locust, Philippe et Première, désignés comme lots Nos. 8 et 9 de l'ilet No. 354; les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 62 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 91 pieds 9 pouces.

PATTERSON, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à............45c
Taxe de 1883, montant à............45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, Jackson et Joséphine, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 100 pieds.

PATTERSON, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............1 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, Jackson et Joséphine, désignés comme lots Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No. 393, les dits lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent 90 pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 8, 9 et 10 forment l'encoignure des rues Joséphine et Clara.

PICKETT, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à............60c
Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Tonti, Upperline et Washington, désignée comme une portion de l'ilet No. 456; la dite portion mesure 141 pieds de face sur une profondeur de 80 pieds.

REHN, LOUIS—
Taxe de 1883, montant à............90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Galvez, Miro, Thalie et Melpomène, désigné comme l'ilet No. 449; le dit ilet No. 449 mesure 223 pieds de face sur une profondeur de 262 pieds.

ROBERTS, MME AMANDA—
Taxe de 1883, montant à............60
Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Terpsichore et Melpomène, désignée comme une portion de l'ilet No. 489; la dite portion mesure 33 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 140 pieds.

REIDER, BARBONA—
Taxe de 1882, montant à............$6 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Chippewa, Joséphine et St. André, désignée comme une portion de l'ilet No. 67.

RUDING, VVE CHAS.—
Taxe de 1882, montant à............$9 60
Taxe de 1883, montant à............9 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Philippe et Soraparu, désigné comme lot No. 217 de l'ilet No. 75; le dit lot No. 217 mesure 21 pieds 10 pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 120 pieds.

REYNOLDS, VVE E.—
Taxe de 1882, montant à............$10 80
Taxe de 1883, montant à............10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Ste. Marie et Félicité, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 204; le dit lot No. 3 mesure 20 pieds de face à la rue Annonciation sur 96 pieds de profondeur.

ROGERS, HERITIERS G. L.—
Taxe de 1882, montant à............$15 00
Un certain lot et une portion d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Première et Deuxième, désignés comme le lot No. 3 et une portion du lot No. 4 de l'ilet No. 11; le dit lot No. 3 et la portion du lot No. 4 mesurent 95 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 62 pieds; les dits lots forment l'encoignure des rues Deuxième et Constance.

RANLETT, MME M. F.—
Taxe de 1882, montant à............$54 00
Taxe de 1883, montant à............54 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Prytania, Deuxième et Première, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No. 200; les dits lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent ensemble 100 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 125 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Colisée et Deuxième.

REILLY, VVE JNO. C.—
Taxe de 1882, montant à............$11 40
Taxe de 1883, montant à............11 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Brainard, Baronne, Jackson et Joséphine, désignés comme les lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 265; les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 61 pieds 4 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur de 152 pieds; les dits lots Nos. 7 et 8 forment l'encoignure des rues Jackson et Baronne.

REILLY, VVE C.—
Taxe de 1882, montant à............$27 00
Taxe de 1883, montant à............27 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, St. André et Joséphine, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 266, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent ensemble 65 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 125 pieds.

RAYMOND, GUSTAVE—
Taxe de 1882, montant à............$4 80
Taxe de 1883, montant à............4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Denis, St. Patrick, Troisième et Quatrième, désigné comme une portion du lot No. 16 de l'ilet No. 286; la dite portion du lot No. 16 mesure 36 pieds de face à la rue St. Denis sur une profondeur de 120 pieds.

RICHARDSON, JAMES—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. David, St. Patrick, Septième et Harmonie, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 307; le dit lot No. 14 mesure 27 pieds 3 pouces de face à la rue Septième sur une profondeur de 100 pieds.

REILLY, EDOUARD—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. David, Liberté, Harmonie et Septième, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 310, le dit lot No. 10 mesure 25 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 75 pieds.

REILLY, EDOUARD—
Taxe de 1882, montant à............15c
Taxe de 1883, montant à............30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. David, Liberté, Harmonie et Septième, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 310, le dit lot No. 18 mesure [illegible] pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de 78 pieds.

RYAN, MME M.—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Liberté, St. André et Félicité, désignée comme une portion du lot No. 58 de l'ilet No. 322; la dite portion du lot No. 58 mesure 45 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 31 pieds.

ROBERT, MLLE ANNA—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Freret, Locust, Philippe et Première, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 354, le dit lot No. 7 mesure 31 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 91 pieds 9 pouces.

RUDING, VVE CHAS.—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Taxe de 1883, montant à............2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Willow, Joséphine et Jackson, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 398; le dit lot No. 22 mesure 29 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 120 pieds.

ROBERTS, ROBERT, ET ISABELLE BROWNLEE—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Willow, Philippe et Jackson, désignés comme les lots No. 16 et 17 de l'ilet No. 399; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 110 pieds.

RATICAN, MME MARIE—
Taxe de 1882, montant à............30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Première et Jackson, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 412; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent ensemble 56 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 118 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Claiborne et Jackson.

RONDEAU, W. A. S.—
Taxe de 1882, montant à............$6 90
Taxe de 1883, montant à............6 90
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Prieur, Johnson, Jackson et Melpomène, désigné comme l'ilet No. 433.

RONDEAU, W. A. S.—
Taxe de 1882, montant à............27c
Taxe de 1883, montant à............30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Première, Prieur, Johnson et Jackson, désignée comme l'ilet No. 434.

RANDOLPH, G. W.—
Taxe de 1882, montant à............54c
Taxe de 1883, montant à............54c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Miro, Tonti, Troisième et Deuxième, désigné comme l'ilet No. 459; le dit ilet No. 459 mesure 262 pieds de face sur une profondeur de 289 pieds.

RIGNEY, JOHN E.—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Water, Levée, Soraparu et Première, désigné comme lot A de l'ilet No. 5; le dit lot A mesure 47 pieds de face à la rue Levée sur 103 de profondeur.

RAMOND, PETER—
Taxe de 1883, montant à............$10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Troisième et Deuxième, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. 97; le dit lot No. 1 mesure 70 pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Annonciation et Deuxième.

REITSCHER, FRED'K B.—
Taxe de 1883, montant à............$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Washington et Sixième, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 11[illegible]; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 100 pieds.

RYAN, WM.—
Taxe de 1883, montant à............$12 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St. Denis, Première et Deuxième, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'ilet No. 272; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 125 pieds.

REINHARDT, CHRISTIAN—
Taxe de 1883, montant à............$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, St. David, Troisième et Deuxième, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 302; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 116 pieds.

REDMOND, WM.—
Taxe de 1882, montant à............$[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Une portion de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Levée, Rousseau et Adèle, désignée comme une portion des lots Nos. 4 et 5 de l'ilet No. 31; la dite portion des lots Nos. 4 et 5 mesure [illegible] pieds 7 pouces de face à la rue Levée sur une profondeur de 165 pieds 10 pouces.

ROBINSON, WM.—
Taxe de 1882, montant à............$[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Rousseau, Religieuse et Nun, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 55 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 186 pieds; les dits lots Nos. 4 et 5 forment l'encoignure des rues Félicité et Rousseau.

ROBINS, MLLE A. JOSIE—
Taxe de 1883, montant à............$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Philippe, Rousseau, St. Thomas et Soraparu, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 45; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Philippe sur une profondeur de 100 pieds.

SOUTHERN BUTTER MANUFACTURING AND EXPLOITATION COMPANY—
Taxe de 1883, montant à............$64 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Water, Levée, Philippe et Soraparu, désignés comme les lots Nos. 11 à 15 inclusivement de l'ilet No. 4; les dits lots Nos. 11 à 15 inclusivement mesurent 123 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de [illegible] pieds.

SAULTER, J. F. ET A. BOLI—
Taxe de 1883, montant à............$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Rousseau, Joséphine et Adèle, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 31; le dit lot No. 2 mesure 34 pieds 11 pouces de face à la rue Adèle sur une profondeur de 159 pieds.

STEHLE, SUC. BERNARD—
Taxe de 1883, montant à............$18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Colisée, Ste. Marie et Félicité, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 206; le dit lot No. 22 mesure 64 pieds de face à la rue Ste. Marie sur une profondeur de 107 pieds.

SINCLAIR, MME MARIE—
Taxe de 1883, montant à............$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Prytania, Conery et Sixième, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 29 mesure 30 pieds de face à la rue Conery sur une profondeur de 100 pieds.

SOLARI, MME GEORGINA—
Taxe de 1883, montant à............$54 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Joséphine et St. André, désignés comme lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 237; les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent 66 pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de [illegible] pieds.

SEVENTH STREET PROTESTANTS ORPHANS HOME—
Taxe de 1883, montant à............$18 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Septième et Huitième, désignés comme deux portions de l'ilet No. 136; une des dites portions mesure 47 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 157 pieds et forme l'encoignure des rues Magazine et Septième; l'autre portion mesure 100 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 157 pieds et forme l'encoignure des rues Magazine et Huitième.

STERRY, JOHN L.—
Taxe de 1883, montant à............$30 00
Une portion de trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Deuxième et Première, désignée comme une portion des lots Nos. 11, 12 et 13 de l'ilet No. 132; la dite portion des lots Nos. 11, 12 et 13 mesure 66 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 123 pieds; la dite portion du lot No. 11 forme l'encoignure des rues Magazine et Deuxième.

SEAMEN'S FRIENDS' SOCIETY—
Taxe de 1882, montant à............$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Rousseau, Jackson et Philippe, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 44; le dit lot No. 17 mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue St. Thomas sur une profondeur de 230 pieds.

SMALL, SUC. GEO. E.—
Taxe de 1882, montant à............$[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Livaudais, Levée, St. Thomas, Sixième et Washington, désigné comme lot No. 28 de l'ilet No. 61; le dit lot No. 28 mesure 30 pieds de face à la rue Livaudais sur une profondeur de 140 pieds.

STOLL, SUC. CHAS.—
Taxe de 1882, montant à............$[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Livaudais, Levée, St. Thomas, Sixième et Washington, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 61; le dit lot No. 22 mesure 31 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 120 pieds.

SHEPPARD, CHARLES J.—
Taxe de 1883, montant à............$[illegible]
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Première et Jackson, désignés comme lots Nos. 1 à 13 inclusivement de l'ilet No. 412, les dits lots Nos. 1 à 13 inclusivement mesurent 294 pieds de face aux rues Claiborne, Derbigny et Première sur une profondeur de 188 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi quelles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée de tel débiteur, à l'acquéreur qui [illegible] pour le montant des taxes, intérêts [illegible] par le dit débiteur, la vente sera [illegible] comptant, en monnaie légale [illegible] et la propriété vendue sera [illegible] durant l'espace d'un an, en payant [illegible] d'achat, avec 20 pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.